



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 119963

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'inquiétude des missions locales relative à la situation des psychologues qui assurent des prestations auprès d'elles. Les 30 années d'existence de ces structures - aujourd'hui 460 qui fédèrent 1 600 lieux d'accueil - leur ont fait prendre la mesure de l'importance de l'action de ces praticiens. Leur présence, en effet, tant auprès d'un jeune public, dont les besoins en termes de santé et de santé mentale sont particulièrement aigus, qu'auprès des professionnels des missions locales très demandeurs de conseils face à ceux et celles qu'ils accompagnent, est devenue indispensable. Pour être efficace, la démarche qui vise l'insertion doit désormais être globale. Une étude récente montre qu'environ 320 structures sur les 460 proposent des rencontres avec un psychologue et que ces dernières sont assurées pour près de la moitié par un partenaire, pour moins d'un tiers par un salarié et le reste par un achat de prestations. La diversité de ces formes d'intervention reflète la variété de leur financement assuré par des subventions provenant soit de l'État soit du département ou encore de la commune mais dont la pleine reconduction n'est jamais assurée. Aussi les missions locales demandent-elles un dispositif pérenne. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre à leur requête.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119963

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11009

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)